

**Monsieur Christophe BÉCHU**

Ministre de la Transition écologique et de la  
Cohésion des territoires

**246 boulevard Saint-Germain**

**75007 Paris**

Paris, le 18 janvier 2024

**Objet : Conséquences de la fermeture temporaire du Golfe de Gascogne sur les entreprises de la poissonnerie**

Monsieur le ministre,

L'arrêt de la pêche dans le golfe de Gascogne faisant suite à la décision du Conseil d'État du 22 décembre 2023 a des conséquences lourdes sur les entreprises de la branche professionnelle de la poissonnerie : poissonnerie artisanale de détail et activités de demi-gros et de gros.

Nous vous transmettons à ce propos le courrier que nous adressons à Monsieur le Premier Ministre.

Cette situation n'est pas de notre fait. Nos entreprises sont à bout et attendent un soutien leur permettant de traverser cette nouvelle crise.

Nous espérons également une France où la raison prime et au sein de laquelle on ne ferme pas tout un pan d'activité alors même que la filière se mobilise depuis plus de 10 ans pour apporter des solutions aux captures accidentelles.

Les entreprises de la poissonnerie vous prient de croire, Monsieur le ministre, en l'assurance de leur très haute considération.



**Silvère MOREAU**  
Président

**À propos de l'OPEF :**

*L'Organisation des Poissonniers Écaillers de France (OPEF) est l'organisation représentative qui fédère les entreprises de la poissonnerie en France (artisans et grossistes) afin de les représenter, les défendre et les informer.*

*La branche de la poissonnerie compte 3 500 entreprises pour 10 000 salariés exerçant dans les entreprises de poissonnerie traditionnelles (marchés, boutiques) et des entreprises de gros installés notamment auprès des MIN.*